



HAL
open science

Faire et transmettre l'histoire de la justice : les enjeux du numérique

Marc Renneville, Jean-Lucien Sanchez, Sophie Victorien

► **To cite this version:**

Marc Renneville, Jean-Lucien Sanchez, Sophie Victorien. Faire et transmettre l'histoire de la justice : les enjeux du numérique. Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques. La transmission des savoirs à l'ère du numérique, , 2021, 10.4000/books.cths.15003 . hal-03255413

HAL Id: hal-03255413

<https://hal.science/hal-03255413>

Submitted on 21 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Faire et transmettre l'histoire de la justice : Les enjeux du numérique

« La connaissance historique est, comme la connaissance d'autrui, comme la connaissance de soi, un cas particulier de la connaissance de l'homme, et participe à son incertitude, à sa liberté essentielle¹. »

Marc Renneville, Jean-Lucien Sanchez et Sophie Victorien

Conçu en 2003 par des historiens associés à des archivistes et des documentalistes, le projet « Criminocorpus » est né d'une intention historiographique et d'une volonté de diffusion du savoir historique en libre accès qui a marqué le paysage numérique français par sa logique thématique centrée sur l'histoire de la justice, des crimes et des peines. Le néologisme « Criminocorpus » a été forgé pour désigner initialement un site web qui s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités, d'un blog externe et d'une revue. En 2016, le site web principal a été restructuré pour devenir le premier musée numérique d'histoire de la justice, des crimes et des peines. Nous proposons de retracer ici notre démarche de transmission auprès de plusieurs lectorats identifiés (historiens, professionnels de la justice, étudiants...) et au-delà, de toute personne intéressée, en la situant dans l'historiographie de notre discipline. Nous expliciterons notre projet de promouvoir une histoire de la justice au sens large en exposant ses motivations, les aléas de nos réalisations mais également les conséquences sur notre métier d'historien de cette démarche de « passeurs de savoirs et de savoir-faire ».

I. Criminocorpus : une plateforme numérique pour l'histoire publique de la justice

Criminocorpus est une plateforme web francophone et partiellement plurilingue gratuite en ligne. Elle couvre tous les aspects de la recherche en histoire de la justice, des crimes et des peines. Le site Criminocorpus a été ouvert en 2005 à la suite d'une action incitative concertée du CNRS « Histoire des savoirs » dirigée par Marc Renneville, ce qui en fait un site relativement ancien dans le domaine des humanités numériques. Les contenus de Criminocorpus sont édités par le Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice (CLAMOR) depuis septembre 2015. Il s'agit d'une unité mixte de service créée par le CNRS et le ministère de la Justice en partenariat avec les Archives nationales (UMS CNRS 3726). Assurant la maintenance et l'évolution de Criminocorpus, CLAMOR porte une offre de services auprès de la communauté scientifique. Cette offre consiste à concevoir, éditorialiser ou mettre à disposition en libre accès sur le web des instruments de recherche, des corpus documentaires et des publications de formes très variées (article, exposition, synthèse, note documentaire, archive commentée..). Le CLAMOR développe son offre éditoriale sur la base d'une infrastructure numérique opérée par la Très Grande Infrastructure

¹ H.-I. Marrou, « Tristesse de l'historien », p. 116.

de Recherche Huma-Num (<https://www.huma-num.fr/>), dédiée aux humanités numériques. Cet hébergement permet une mise en ligne pérenne et stable des données.

La plateforme Criminocorpus a considérablement évolué tant sur le plan technologique que dans sa structuration. Le site portail initial est devenu depuis 2016 un musée dédié à l'histoire de la justice, le premier nativement numérique. Tous les contenus en ligne sur Criminocorpus sont accessibles gratuitement pour le public et la plateforme se décline sous la forme de trois sites :

- Un Musée d'histoire de la justice (<https://criminocorpus.org/fr/>) ;
- Une revue scientifique (<https://journals.openedition.org/criminocorpus/>) ;
- Et un carnet de recherche (<https://criminocorpus.hypotheses.org/>).

L'objectif de transmission de savoir porté par Criminocorpus n'est pas de produire une histoire visant le « grand public ». L'exigence de notre démarche consiste à produire une offre de contenus, destinée à un public diversifié, composé de lectorats identifiés dont les attentes peuvent se recouper ou diverger.

Les thématiques de notre champ d'étude étant une ressource pour le débat public, les dossiers et les outils que nous proposons s'adressent simultanément à la communauté scientifique et à tout lecteur intéressé en publiant des contributions conciliant valeur scientifique, accessibilité et clarté du propos. Toutefois, bien que « la fonction sociale de l'histoire oblige [...] les historiens à prendre en charge la mémoire collective du pays² », nous n'entendons pas établir notre politique de publication en réponse à la demande sociale de mémoire ou à des prises de position militante. Déjà, en 1982-83, le séminaire de François Bédarida « L'histoire du temps présent et ses usages : recherche fondamentale et histoire appliquée » abordait cette question de la demande sociale, sa nécessaire mise à distance, et le rôle de l'histoire et des historiens dans la société³. Cette question des liens entre mémoire et histoire reste éminemment délicate comme en témoigne l'action du Comité de Vigilance face aux Usages Publics de l'Histoire fondé à la suite de la loi du 23 février 2005 « exigeant des enseignants qu'ils insistent sur “le rôle positif” de la colonisation⁴ » ou de *Liberté pour l'Histoire* née la même année en opposition aux lois mémorielles⁵. La dimension d' « histoire publique » inhérente au projet *Criminocorpus* consiste à rendre publiques et accessibles des ressources et elle est donc bien différente, en ce sens, de la *Public History* américaine. Elle n'indique pas notre appartenance à un mouvement politique ou un quelconque activisme mais la volonté de toucher un public au-delà de la communauté scientifique.

² G. Noiriel, « Naissance du métier d'historien », p. 58-85.

³ C. Delacroix, « Demande sociale et histoire du temps présent, une normalisation épistémologique ? », p. 106-119.

⁴ Manifeste du Comité de Vigilance face aux Usages Publics de l'Histoire : <http://cvuh.blogspot.fr/2007/02/manifeste-du-comite-de-vigilance-face.html>

⁵ Voir le texte de la pétition *Liberté pour l'Histoire* publié dans *Libération* le 13 décembre 2005 : http://www.liberation.fr/societe/2005/12/13/liberte-pour-l-histoire_541669

Mais si notre projet éditorial n'entend pas répondre à la demande sociale de mémoire, que peut-il apporter à ses contemporains ? Doit-il tendre – par souci d'exhaustivité impartiale – à la restitution d'un passé totalisant tous les faits advenus, sans en négliger aucun ?

« L'histoire, au contraire, écrit Lucien Febvre⁶ dans un texte célèbre, est appel à “ne pas se laisser écraser par cette accumulation inhumaine de faits hérités. Par cette pression irrésistible des morts écrasant les vivants – laminant sous leur poids la mince couche du présent jusqu'à lui enlever toute force de résistance”. C'est “un moyen d'organiser le passé pour l'empêcher de trop peser sur les épaules des hommes”. Elle interroge la mort en fonction de la vie. Dans ces réorganisations successives, certains faits passent au second plan, certains événements sont écartés : l'histoire aménage l'oubli, sélectif mais inéluctable. L'histoire, elle, est du côté de la connaissance, du savoir ; elle est mise à distance, rationalisation, volonté de comprendre et d'expliquer⁷. »

Il nous semble ainsi que nous faisons moins œuvre de simplification et de réduction de l'histoire de la justice qu'une présentation de la recherche en train de se faire à travers, non seulement des articles, mais aussi toute une palette d'outils en offrant différents niveaux d'accès à la connaissance de l'histoire de la justice grâce aux travaux de chercheurs et de sources variées. Henri-Irénée Marrou soulignait que :

« [...] si l'histoire se montre si “nourrissante” cela tient aussi à ce qu'elle ne nous met pas en présence d'un donné humain brut, mais que l'historien, et avant lui ses sources, ont déjà élaboré, rendu assimilable, compréhensible, rationnel⁸. »

L'histoire de la justice étant un champ de connaissance sensible susceptible de provoquer des interprétations contradictoires voire conflictuelles, Criminocorpus n'accueille aucune parole ou position militante contemporaine. La connaissance historique que nous entendons promouvoir n'a pas la prétention de donner, à elle seule, des leçons aux politiques présentes. Elle vise à mettre à libre disposition des informations fiables et des outils pour nourrir une appropriation critique des évidences partagées sur le temps présent :

« Les savoirs ne sont pas comme des cailloux que le professeur puiserait dans sa musette et donnerait aux élèves pour qu'ils les mettent dans la leur. Savoir, c'est être capable de produire un discours qui donne du sens aux objets et aux dates⁹. »

II. Transmettre l'histoire par le numérique

Si la rédaction d'un article ou d'un ouvrage correspond à une forme de diffusion traditionnelle des connaissances bien maîtrisée par les historiens, l'informatique et le numérique ont ouvert la voie à la production de contenus hypertextes et hypermédia qu'il n'est plus possible

⁶ L. Febvre, « Vers une autre histoire », p. 437.

⁷ A. Prost, « Comment l'histoire fait-elle l'historien ? », p. 5-6.

⁸ H.-I. Marrou, « Tristesse de l'historien », p. 130.

⁹ A. Prost, « Transmettre l'histoire ».

d'organiser dans une forme narrative linéaire et univoque. Publier en ligne n'est pas pour l'équipe de Criminocorpus un choix par défaut mais un moyen d'expérimenter de nouvelles écritures et des modes de restitutions inédits du savoir historique. Le libre accès à des savoirs spécialisés génère en effet des opportunités et des contraintes dont il convient de tenir compte. Une publication scientifique en ligne présente de fortes chances d'être lue par un public non-spécialiste et les textes et documents peuvent être reliés à d'autres textes et documents en ligne, ce qui rend possible les lectures buissonnières, les rebonds d'une source à une autre. Toutefois, le risque est grand, si ce cheminement n'est pas guidé, de contribuer involontairement à une appréhension dispersée des connaissances. Notre conviction est que l'historien ne peut y parer seul. Il doit impérativement agir collectivement en faisant appel à des compétences tierces s'il veut construire un espace de savoir alliant qualité et accessibilité.

Cette exigence est probablement inhérente à tout projet de transmission de connaissance mais les « écritures numériques » n'en sont aujourd'hui encore qu'au stade de l'expérimentation. La conséquence directe des potentialités de l'hyperlien, c'est que l'éditorialisation en ligne ne peut se réduire à déposer un texte dans un espace de lecture à distance. Il faut imaginer, tester, et réajuster sans cesse. L'organisation de la plateforme Criminocorpus n'a cessé ainsi d'évoluer au fil de l'enrichissement de son contenu et de l'évolution des technologies disponibles¹⁰. La description que nous proposons ci-après de notre Musée est donc, à n'en pas douter, tout à la fois actuelle et datée.

Le Musée d'histoire de la justice de Criminocorpus propose cinq espaces: des expositions, des visites pouvant toucher un large public, une bibliothèque numérique, des outils et des repères destinés *a priori* à un public plus spécialisé. Ces rubriques ont été pensées notamment en fonction des profils des utilisateurs potentiels. Or les premiers résultats de deux études d'ergonomie cognitive menées sur la fréquentation de notre site révèlent que la perception de notre Musée est différente de celle que nous avons imaginée. Si plusieurs publics se rendent effectivement sur le site, ils ne perçoivent pas forcément l'organisation des ressources de la même manière. La leçon que nous tirons de ce constat est simple et nous renvoie à la didactique des disciplines : le savoir de l'historien n'est pas suffisant pour trouver les bonnes stratégies d'appropriation des contenus mis à disposition. S'agissant de publication numérique, l'apport de l'ergonomie cognitive sera sollicité pour concevoir l'évolution de nos futures interfaces¹¹.

- Les expositions

Le Musée donne accès actuellement à 39 expositions virtuelles qui se répartissent à travers cinq parcours : « En prison », « Au bagne », « Suspects, accusés, coupables », « art et justice » et « Peine de mort ». Ces expositions sont des productions numériques originales ou le portage en ligne d'expositions initialement organisées dans des musées, des bibliothèques ou des centres d'archives. Ce portage permet ainsi aux auteurs de voir leur travail valorisé et

¹⁰ Pour en savoir plus sur l'évolution de Criminocorpus et les étapes de ce projet voir : M. Renneville, J.-L. Sanchez, S. Victorien, « Criminocorpus. Un projet numérique pour l'histoire de la justice ».

¹¹ E. Papinot, *Criminocorpus, musée d'histoire de la justice. Quels publics ? Quels usages ? Quelle ergonomie ?*

conservé sur le long terme. Mais cela permet surtout, dans le cadre du portage d'une « exposition institutionnelle », de l'ouvrir à un plus grand nombre de visiteurs en élargissant considérablement le spectre de sa diffusion. Citons par exemple le partenariat établi entre Criminocorpus et les Archives nationales qui a permis la mise en ligne des expositions « Fichés ? Photographie et identification du Second Empire aux années 60 ». Alors que cette exposition n'était visible que du 27 septembre au 26 décembre 2011 aux Archives nationales (site de l'Hôtel de Soubise), elle est désormais accessible en ligne (dans sa déclinaison numérique) et ce sans limite de temps.

Ces expositions peuvent être soit uniques (mais leurs auteurs conservent la possibilité de les modifier *a posteriori*), soit ouvertes. Dans ce cas, il s'agit d'expositions qui peuvent être enrichies au fil de l'eau, par exemple l'exposition « La mémoire des murs », coordonnée par Jean-Claude Vimont. Cette exposition, dédiée aux graffitis pénitentiaires, se décline sous la forme de chapitres réalisés par différents auteurs : « Les graffitis de la maison centrale de Clairvaux » par Laure Bulmé ; « Les graffitis contemporains du château de Gaillon » par Dominique Pitte, France Poulain et Jean-Louis Breton, etc.

Certains auteurs sollicitent spontanément Criminocorpus tandis qu'une veille assurée par l'équipe permet également de démarcher directement des auteurs. Le portage en ligne est assuré gratuitement par nos soins et l'auteur reste maître d'œuvre jusqu'à la publication finale : le projet de numérisation est discuté et élaboré en amont avec l'équipe de Criminocorpus qui accompagne l'auteur tout au long du processus de mise en ligne. En parallèle, certaines expositions virtuelles sont traduites en anglais afin de les rendre accessibles au public anglo-saxon (et au-delà). Ces expositions virtuelles constituent une porte d'entrée extrêmement attractive pour capter et intéresser un public large et pas forcément sensibilisé à l'histoire de la justice. Elles constituent également un module qui permet de vulgariser et de rendre accessible auprès du plus grand nombre des productions scientifiques relativement exigeantes. Elles permettent ainsi aux historiens de diffuser leurs travaux de recherche auprès d'un public auquel ils n'étaient pas forcément destinés initialement.

- *Les visites*

Les visites virtuelles permettent au public de pénétrer et de découvrir des lieux de justice habituellement fermés, réservés ou disparus comme la prison de la Santé à Paris, l'ancienne prison du Havre et, depuis le mois d'octobre 2016, le palais de justice de Paris. Ces parcours multimédia donnent accès au fil du thème choisi à la visite des lieux, à des entretiens filmés, des témoignages, des objets du quotidien et des documents rares. Chacune de ces visites est l'occasion de suivre des liens vers les autres ressources du Musée et de la revue Criminocorpus. Ces visites œuvrent à la conservation patrimoniale des lieux de justice en permettant, pour ceux qui ne sont désormais plus visibles ou qui ont subi d'importants travaux suite à leur fermeture, de pouvoir en conserver la trace. Ce portage en ligne permet ainsi de saisir à un moment donné le fonctionnement et l'état d'un bâtiment puisque chacune de ces visites est présentée par des agents y ayant exercé tout ou partie de leur carrière. Par exemple, pour la maison d'arrêt de la Santé, fermée en juillet 2014 pour la réalisation d'une importante campagne de travaux, un surveillant présente chacune des pièces accessibles en prenant le

soin de fournir des informations aux visiteurs. Ces visites permettent ainsi de conserver le témoignage des pratiques professionnelles de ces agents. Et cela permet en parallèle aux agents, qui ont réalisés tout ou partie de leur carrière dans ces lieux, de pouvoir en conserver la mémoire. Elles disposent également d'une dimension civique en permettant à tout citoyen de pénétrer dans des lieux de justice, notamment des lieux d'exécution des peines comme les prisons, et de prendre conscience de la réalité de la détention ou de l'organisation de la justice.

- La bibliothèque

La bibliothèque donne accès à des collections thématiques du Musée qui rassemblent un ensemble documentaire particulièrement riche sur l'histoire de la justice, des crimes et des peines. Les documents numérisés sont des reproductions dont les originaux sont conservés dans différents services, institutions publiques (Archives nationales, archives départementales, musées, bibliothèques...) ou qui appartiennent à des collections privées (chercheurs, collectionneurs...). Les collections donnent ainsi accès à des documents de nature très diverses : manuscrits, tapuscrits, imprimés, sources sonores ou vidéos, plaques de verre, articles de journaux, ouvrages rares, photographies... On trouve notamment deux séries de journaux de fait divers criminels de l'entre-deux-guerres conservés par la Bibliothèque des Littératures policières : une série complète de *Police magazine* couvrant la période 1931-1939 (plus de 350 numéros) et une série complète de *Détective* couvrant les années 1928 à 1940 (582 numéros). Ces séries ont fait en outre l'objet d'un traitement par reconnaissance optique de caractères (OCR) qui permet aux lecteurs de les interroger par mots-clés, facilitant ainsi la navigation et l'utilisation de ces données. Les collectionneurs qui confient leurs images conservent la possibilité d'enrichir leur fonds au fur et à mesure.

- Les repères

Le Musée offre également différents « Repères » qui mettent à disposition des corpus juridiques, des chronologies et les textes de lois qui y sont liés. On trouve notamment toutes les versions du Code civil, de 1804 à 2004, ainsi que toutes les versions de l'Ordonnance du 2 février 1945 sur la justice des mineurs. Enfin deux nouveaux modules en ligne se détachent des autres repères par leur caractère participatif mais aussi car ils touchent un public beaucoup plus large. HUGO, dédié à la connaissance du patrimoine judiciaire, vise à dresser un inventaire patrimonial des lieux de jugement et d'exécution des peines en rassemblant des informations relatives à l'architecture, l'histoire et la mémoire des lieux. HUGO propose une interface de consultation bilingue en libre accès destinée à faciliter les recherches sur le patrimoine judiciaire. Conçu sur une base participative, il offre à tous la possibilité de contribuer à la collecte des données : ainsi chacun sur le territoire national, outre-mer inclus, peut alimenter cette immense base de données. La base de données sur les plaintes criminelles quant à elle donne accès, grâce au travail de Jean-François Heintzen, à plusieurs centaines de crimes commis en France métropolitaine entre 1870 et 1939, pour lesquels une ou plusieurs plaintes ont été publiées. Les utilisateurs peuvent également contribuer à cette base de données en signalant et en envoyant une copie d'une feuille de chanson avec les paroles d'une plainte criminelle absente de notre corpus. Cet outil est un bel exemple, notamment, de mise à disposition de données historiques enrichies d'un travail de valorisation

par le biais d'articles, d'expositions, de conférences chantées et de manifestations scientifiques¹², de mutualisation des données dont Marin Dacos déplorait en 2013 la place de « parent pauvre de l'activité historique¹³ ».

- *Les outils*

Le Musée propose enfin dans sa dernière section « outils » des bases de données de référence permettant de débiter une recherche (bibliographie sur l'histoire de la justice de 1789 à 2011, guide des archives judiciaires et pénitentiaires de 1800 à 1958). Cette section a également vocation à accueillir des bases de données produites par des chercheurs souhaitant partager le résultat de leurs travaux.

- *La revue hypermédia Criminocorpus*

En complément du site musée et en liaison hypermédia avec ses ressources, la revue *Criminocorpus* est une publication scientifique dédiée à l'histoire de la justice, des crimes et des peines hébergée par la plateforme Revues.org. À la différence du site musée, le contenu et la forme de la revue offrent moins de possibilités de restitution plurielle. Les auteurs peuvent y soumettre des articles et des comptes rendus d'ouvrages évalués par le comité de rédaction de la revue. Ils peuvent également proposer des dossiers thématiques ou bien alimenter un des dossiers déjà en ligne. La revue *Criminocorpus* n'est pas une publication périodique réalisant des numéros clos. Elle entend procéder par accumulation et publie au fil de l'eau les articles acceptés en les insérant dans des dossiers thématiques afin d'améliorer la cohérence d'accès pour les lecteurs. La revue publie également des actes de colloques et de journées d'études. Les articles sont associés, autant que faire se peut, aux sources mobilisées par les auteurs. Cette association est rendue possible par la mise à disposition simultanément de tout ou partie de ces documents sources (hébergés dans le Musée Criminocorpus) ou par la réalisation dans le corps de l'article de liens hypertextes vers les sources disponibles sur internet.

- *Le blog d'actualités*

Les actualités sur l'histoire de la justice sont diffusées *via* le carnet de recherche de Criminocorpus. Ce blog, hébergé par la plateforme Hypothèses, permet de signaler des informations dans le domaine de la recherche, de l'édition et des manifestations culturelles en matière d'histoire de la justice, des crimes et des peines. Notre newsletter, avec plus de 2500 abonnés, et les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) permettent aussi de relayer ces informations auprès d'un public peut-être un peu plus large que celui du carnet de recherche quoique ce dernier soit un des plus fréquentés sur la plateforme Hypothèses. Cependant, nous ne sommes toujours pas véritablement satisfaits de la diffusion des productions publiées sur Criminocorpus. Il ne s'agit pas d'un problème de fréquentation de notre plateforme puisque nous comptons en moyenne 60 000 visites par mois, mais plutôt d'un retard dans notre

¹² Ce projet initié par Jean-François Heintzen a été mis en ligne en collaboration avec le CLAMOR. Il a donné lieu à la constitution d'un comité scientifique réunissant des chercheurs issus de différentes disciplines chargés de travailler sur ces sources encore peu explorées et pourtant si riches et de préparer un colloque sur cette thématique organisé en 2019.

¹³ M. Dacos, « Cyberclio. Vers une cyberinfrastructure au cœur de la discipline historique », p. 32.

objectif à atteindre à savoir toucher un large public. Notre travail est connu au sein du cercle de la recherche mais trop peu à notre goût auprès des amateurs ou des professionnels de la justice qui pourtant découvrent souvent lors de nos rencontres cet outil avec curiosité et intérêt. De même, nous sommes également préoccupés par la difficulté d'accompagner le lecteur qui ne vient pas de la recherche et qui peut être freiné par certains contenus spécialisés et pointus. C'est pourquoi nous avons en grande partie entamé depuis plusieurs années une réflexion sur cette question – en imaginant par exemple des parcours *via* des visites thématiques – et collaboré depuis quelques mois avec Emmanuelle Papinot, doctorante en ergonomie cognitive sous la direction d'André Tricot (université Toulouse II – Jean-Jaurès), afin de faciliter l'accès aux contenus du site en fonction des attentes des utilisateurs.

Conclusion

Comme le précise Antoine Prost « L'histoire n'est pas la propriété des historiens. [...] la méthode historique n'a rien de spécifique. Il y a une méthode critique pour interpréter les documents, mais l'historien explique de la même façon que le témoin raconte l'accident qu'il vient de voir. L'avance des historiens sur un sujet donné ne vient pas de leur supposée maîtrise d'une méthode inaccessible au profane ; elle tient au travail qu'ils ont accumulé, aux connaissances qu'ils ont lentement amassées. Cela leur permet de valider certaines affirmations, certains choix de documents¹⁴. »

Travailler en collectif, avec des chercheurs mais aussi des professionnels issus d'autres disciplines qui ne sont pas uniquement du monde de la recherche (archivistes, conservateurs, professionnels du monde de la justice, réalisateurs, etc.) ou avec des amateurs intéressés par cette thématique et aux connaissances complémentaires, est indispensable pour continuer à développer notre projet¹⁵. Ainsi, dans cette démarche, collaborer avec ces intervenants est un atout non négligeable car l'historien n'a pas forcément la main sur les sensibilités locales, et il va pouvoir ainsi apporter une contextualisation, replacer dans un contexte plus large les questionnements émanant de la société. Encore une fois les liens entre histoire et mémoire s'invitent dans notre réflexion :

« La différence majeure entre l'histoire et la mémoire ne réside pas dans la méthode ou dans le rapport aux archives. Elle se situe dans le type de questionnement adressé au passé. Les producteurs de mémoire ont surtout le souci de “sauver de l'oubli”, ou de réhabiliter, les individus et les groupes qui ont leur faveur. Alors que le rôle de l'historien consiste à élaborer des questionnements qui lui permettront de mieux comprendre, voire d'expliquer, le passé, avec l'espoir que cela puisse aider les hommes d'aujourd'hui à “mieux vivre”, comme disait déjà Marc Bloch¹⁶. [...] ¹⁷ »

¹⁴ A. Prost, « Transmettre l'histoire ».

¹⁵ Nous nous appuyons sur la définition de Gérard Noiriel quand nous utilisons l'expression d'historien professionnel : « Un “historien”, au sens actuel du terme, est un “professionnel” de l'histoire, c'est-à-dire un individu pour qui la recherche historique est un métier, qui est par conséquent formé et rémunéré comme tel ». G. Noiriel, « Naissance du métier d'historien », p. 58.

¹⁶ M. Bloch, *Apologie pour l'histoire*.

¹⁷ G. Noiriel, « Histoire, mémoire, engagement civique », p. 19.

Le projet Criminocorpus nous a obligés à développer des compétences pour lesquelles nous ne sommes pas formés classiquement dans nos cursus en tant que chercheurs, « à apprivoiser de nouveaux savoir-faire ». Cette expression est empruntée à l'article de Laure Blévis et Claire Zalc qui expliquent après avoir dirigé l'exposition « 1931, les étrangers au temps de l'Exposition coloniale » :

« Sortir de la tour, se frotter au présent, répondre aux exigences cumulées de la mise en espace et de la mise en regard du public sont autant de prises de risques. Notre engagement dans ce projet a consisté, pour une part, à apprivoiser de nouveaux savoir-faire ; il a, dans le même temps, contribué à conforter le nôtre. Il nous a permis de renforcer nos convictions quant aux manières d'écrire mais aussi de montrer le passé, d'explicitier nos fondamentaux, de faire preuve d'inventivité¹⁸. »

Les historiens ont rarement la charge de concevoir de bout en bout une exposition : ils sont le plus souvent associés comme experts validant la qualité des contenus¹⁹. Publier sur une plateforme numérique, imaginer de nouvelles formes de récit hypermédia, de nouveaux modes de visualisation des données, accompagner les projets des collègues jusqu'à leur mise en ligne tels des passeurs et échanger avec les informaticiens supposent aussi un minimum de connaissances dans le domaine des humanités numériques et de s'interroger quant aux incidences sur le travail d'écriture de l'historien²⁰. Ce profil de « cyber-historiens » travaillant en collectif peut parfois intriguer, déstabiliser car nous assistons bien à un changement possible dans les pratiques et les savoir-faire du métier d'historien²¹. L'essentiel pour les historiens, dans ce tournant numérique, est de porter les enjeux de connaissance dans la transmission des contenus. Le numérique constitue une réelle opportunité pour mieux appréhender et restituer la complexité de l'histoire. C'est à l'historien qu'il revient de veiller à ce que cette opportunité ne soit pas gâchée au profit des mirages du technologisme.

Bibliographie

- Azéma, Jean-Pierre, Badinter, Elisabeth, Becker, Jean-Jacques, Chandernagor, Françoise, Decaux, Alain, Ferro, Marc, Julliard, Jacques, Leclant, Jean, Milza, Pierre, Nora, Pierre, Ozouf, Mona, Perrot, Jean-Claude, Prost, Antoine, Rémond, René, Vaïsse, Maurice, Vernant, Jean-Pierre, Veyne, Paul, Vidal-Naquet, Pierre et Michel Winock, « Liberté pour l'histoire », *Libération*, 13 décembre 2005, URL : http://www.liberation.fr/societe/2005/12/13/liberte-pour-l-histoire_541669
- Blévis Laure et Zalc Claire, « Comment “mettre l'histoire en musée” Retour sur l'exposition “1931, les étrangers au temps de l'Exposition coloniale” », *La Vie des idées*, 26 janvier 2009, URL : <http://www.laviedesidees.fr/Comment-mettre-l-histoire->

¹⁸ L. Blévis et C. Zalc, « Comment “mettre l'histoire en musée” Retour sur l'exposition “1931, les étrangers au temps de l'Exposition coloniale” ».

¹⁹ J. Burgess, « L'historien, le musée et la diffusion de l'histoire », p. 33-44.

²⁰ Sur cette question voir notamment P. Rygiel, *L'historien à l'âge numérique*.

²¹ N. Delalande et V. Julien, « Portrait de l'historien-né en cyborg », p. 5-29.

en-musee.html

- Bloch Marc, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 2002 [1949].
- Burgess Joanne, « L'historien, le musée et la diffusion de l'histoire », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 57, n°1, 2003, p. 33-44.
- Comité de Vigilance face aux Usages Publics de l'Histoire, *Manifeste du Comité de Vigilance face aux Usages Publics de l'Histoire*, URL : <http://cvuh.blogspot.fr/2007/02/manifeste-du-comite-de-vigilance-face.html>
- Dacos Marin, « Cyberclio. Vers une cyberinfrastructure au cœur de la discipline historique », dans Clavert Frédéric et Noiret Serge, *L'histoire contemporaine à l'ère contemporaine*, Bern, Peter Lang, 2013, p. 29-41.
- Delacroix Christian, « Demande sociale et histoire du temps présent, une normalisation épistémologique ? », *Espaces Temps*, n°84-86, 2004, p. 106-119.
- Delalande Nicolas et Julien Vincent, « Portrait de l'historien-ne en cyborg », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 58-4bis, n° 5, 2011, p. 5-29.
- Febvre Lucien, « Vers une autre histoire », *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, [1952] 1992.
- Marrou Henri-Irénée, « Tristesse de l'historien », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°45, janvier-mars 1995, p. 109-132 [article publié initialement en 1939 dans la revue *Esprit* sous le pseudonyme d'Henri Davenson].
- Noiriél Gérard, « Naissance du métier d'historien », *Genèses*, n°1, 1990, p. 58-85.
- Noiriél Gérard, « Histoire, mémoire, engagement civique », *Hommes et Migrations*, n°1247, janvier-février 2004, p. 17-26.
- Papinot Emmanuelle, Criminocorpus, musée d'histoire de la justice. Quels publics ? Quels usages ? Quelle ergonomie ? Rapport de recherche, CLAMOR, 2018. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01800523>.
- Prost Antoine, « Comment l'histoire fait-elle l'historien ? », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°65, janvier-mars 2000, p. 3-12.
- Prost Antoine, « Transmettre l'histoire », Colloque Chemins d'accès. Quelle(s) médiation(s) pour l'Histoire ? 9^e rencontres des services éducatifs de musées, bibliothèques, archives et théâtres, BnF, 2011.
- Renneville Marc, Sanchez Jean-Lucien, Victorien Sophie, « Criminocorpus. Un projet numérique pour l'histoire de la justice », *Digital Humanities Quarterly*, 2018, 12 (1), URL : <http://www.digitalhumanities.org/dhq/vol/12/1/000365/000365.html>
- Rygiel Philippe, *L'historien à l'âge numérique*, Paris, Presses de l'ENSSIB, 2017.